



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 4 MAI 2007

COMPTE RENDU

- Date de Convocation :** L'an deux mille sept, le quatre mai, à 19 heures,
27/04/2007 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.
- Date d'affichage :** **ETAIENT PRESENTS :**
11/05/2007 Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Piollet, Mme Aubert, M. Chopin, M. Manchet, M. Le Bihan, Mme Bouchet **Adjoints**
M. Balac, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Sineau, M. Pelc, Mme Châtelier, Mme Donati, Mme Leballeur, M. Hatot, Mme Cambon, M. Carrara, M. Duval, **Conseillers municipaux.**
- Nombre de Conseillers** **ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**
En exercice : 29 Mme Legrand (P/Mme Dodrelle), Mme Grandin (P/Mme Cambon), Mme Viot
Présents : 21 (P/Mme Bouvard), Mme Domange (P/Mme Aubert).
Votants : 25
- ABSENTS, EXCUSES :** Mme Hunaut, Mme Renaud.
ABSENTS : M. Morel, M. Sourine.

Madame Chatelier a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'inscription de points supplémentaires pour les opérations suivantes :

- versement d'une subvention au collège de Parmain
- parvis de l'église
- local 6 rue Guichard
- appartement 6 rue Guichard
- terrains gendarmerie
- parcelle gratuite
- tarifs d'accès à la Plage de l'Isle-Adam
- installation d'un récepteur GPS

Monsieur le Maire donne lecture du Compte administratif 2006 et du Compte de gestion du receveur municipal et invite l'assemblée à voter.

1) Compte administratif 2006

Section de fonctionnement :

Recettes	4 892 722,43
Dépenses	4 921 043,83
Excédent de fonctionnement 2005	840 761,19
Excédent brut de fonctionnement	812 439,79

Section d'investissement :

Recettes	543 741,95
Dépenses	1 050 096,37
Déficit net	520 208,92

Restes à réaliser :

Dépenses	286 928,52
Recettes	163 942,34

Monsieur le Maire quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Carrara, doyen d'âge.

Le Conseil municipal,

=> **A LA MAJORITE (2 abstentions : Madame Cambon + pouvoir de Mme Grandin)** le Compte administratif 2006.

2) Compte de gestion 2006

=> **APPROUVE A LA MAJORITE (2 abstentions : Madame Cambon + pouvoir de Mme Grandin)** le Compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2006.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

3) Affectation du résultat 2006 au compte 1068

=> **VOTE A LA MAJORITE (2 abstentions : Madame Cambon + pouvoir de Mme Grandin)** l'affectation du résultat au compte 1068 soit 520 208,92 euros.

4) Décision modificative n°1 au BP 2007

=> **VOTE à l'UNANIMITE** la Décision modificative au budget primitif 2007 (ci-annexée).

5) Demande de subvention pour l'informatisation des écoles

=> **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès du Conseil Général pour l'informatisation des écoles de Parmain.

6) Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs

=> **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs de la ville de Parmain.

7) Sortie de l'inventaire d'un véhicule communal

=> **DECIDE** à l'**UNANIMITE** de sortir du patrimoine, le véhicule Peugeot 206 immatriculé 99 CXM 95.

8) Projet d'aménagement de vignes sur la parcelle n°ZA 56

=> **ACCEPTE** à la **MAJORITE** (2 abstentions : Mme Cambon + pouvoir de Mme Grandin) la plantation de vignes sur une parcelle agricole dans le secteur du Bois Gannetin par la Communauté de communes afin d'arrêter les coulées de boue. Un dossier sera distribué ultérieurement aux membres du Conseil municipal.

9) Projet d'installation d'une station Orange

=> **DECIDE** à l'**UNANIMITE** de procéder à l'étude du projet d'installation d'une antenne sur la commune de Parmain Télécommunications.

10) Caution salles communales

Question annulée

11) Motion « Plan de déplacement de la ville de Paris »

=> **ADOPTE** à la **MAJORITE** (1 abstention M. Hatot) la motion des maires d'Ile de France relative à la consultation des communes concernées par le plan de déplacement de la Ville de Paris.

12) Tarifs Restauration scolaire – études du soir et Centre de loisirs

=> **VOTE** à l'**UNANIMITE** l'augmentation de 2,5 % des tarifs 2007/2008 pour la restauration scolaire,

Prix par repas et par enfant pour les familles ayant :	Tarifs 2006/2007	Tarifs 2007/2008
1 enfant inscrit en cantine	3,26	3.35
2 enfants inscrits en cantine	2,98	3.06
3 enfants inscrits en cantine	2,83	2.90
Prix par repas et par adulte (boissons et cafés compris)	4,76	4.88
Prix par repas et par enfant pour les enfants extérieurs à Parmain	6,7	6.87
Repas occasionnel	3,39	3.48
Repas personnel communal	2,66	2,73
Repas P.A.I.	1,09	1,12

l'étude

	Tarifs 2006/2007	Tarifs 2007/2008
1 enfant	27,46 €	28.15
2 enfants	24,03 €	24.63
3 enfants	20,61 €	21.13

et le centre de loisirs (tableau joint en annexe).

Prend note que le tableau des créneaux horaires sera revu lors d'une prochaine commission des affaires sociales.

Madame Aubert indique qu'une étude des tarifs va être réalisée avec les communes de l'intercommunalité.

Madame Cambon demande pourquoi la ville de Parmain, ne pratique pas les quotients pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire répond que la cuisine est faite sur place, en liaison chaude ce qui assure une qualité supérieure des repas servis, et un prix de revient nécessairement différent de celui de la liaison froide pratiqué par beaucoup de communes.

13) Autorisation de signature chez le notaire en cas d'impossibilité du Maire

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** la délégation de signature des actes notariés, en cas d'impossibilité du Maire à :

- Madame DODRELLE, 1^{er} adjoint au maire
 - Monsieur CHOPIN, adjoint au maire chargé de l'urbanisme,
- pour
- le « Parvis de l'église »
 - le local 6 rue Guichard
 - l'appartement 6 rue Guichard
 - l'appartement 21 rue Guichard
 - les terrains nécessaires à la construction de la nouvelle gendarmerie
 - la vigne
 - la cession gratuite de la parcelle AH 197.

14) Versement d'une subvention au collège de Parmain

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** le versement d'une subvention de 610 euros au collège de Parmain pour l'organisation d'un voyage pour les élèves de 3^e européenne du 23 au 29 mai 2007 auquel participeront 29 élèves parminoïis.

15) Tarifs pour la Plage de l'Isle Adam

= > **FIXE à l'UNANIMITE** les tarifs pour l'accès des Parminoïis à la Plage de l'Isle-Adam à 5,20 euros soit une prise en charge de 20 % par la ville de Parmain pour les adultes et 3,20 euros pour les jeunes de 5 à 18 ans.

16) Récepteur GPS

=> **ACCEPTE à l'UNANIMITE** l'installation d'un récepteur GPS sur le secteur Maurice Genevoix.

Informations du Maire

- Madame Chatelier rappelle que la fête de Parmain se tiendra les 12 et 13 mai 2007 et sollicite les bonnes volontés pour le parcours du cœur et pour la ruée vers l'or et indique que le 3^e Parmain Classic aura lieu le 3 juin 2007. Départ de l'aérodrome de Persan à 9h – arrivée à Parmain à 12h devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.

Roland GUICHARD
Maire de PARMAIN
Conseiller général du Val d'Oise

